



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Paris, le 25 Avril 2008

Prime pour l'emploi et RSA : une solidarité active... au sein de la classe moyenne !

Le Président de la République a annoncé la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) grâce à un redéploiement de la prime pour l'emploi (PPE). Cette mesure soulève plusieurs remarques quant à ce financement.

La PPE est un crédit d'impôt instauré en 2001 en faveur des personnes aux revenus modestes percevant un revenu du travail compris entre 0,3 et 1,4 fois le SMIC. La prime pour l'emploi a connu coût budgétaire en constant augmentation au cours de ces cinq dernières années : son montant global est passé de 2,1 milliards d'euros à 4,2 milliards d'euros (dont les trois quarts donnent lieu à restitution) et son montant maximum individuel s'élèvera à 961 euros en 2008 (contre 538 euros en 2005 par exemple). Concrètement, la PPE s'impute sur l'impôt dû. Si celui-ci est nul, la PPE est alors restituée.

La PPE moyenne est ainsi passée de 252 euros en 2002 à 460 euros environ en 2007. Depuis 2002, tous les gouvernements ont d'ailleurs fait une large publicité aux revalorisations successives de la PPE. La PPE a souvent été critiquée, à juste titre : pour le SNUI, il s'agit d'un « impôt négatif » qui consiste à faire prendre en charge par la collectivité une partie croissante du pouvoir d'achat des ménages en lieu et place du salaire. Mais il est un fait que la PPE a été utile aux nombreux ménages bénéficiaires (8,6 millions en 2007) pour qui la question du pouvoir d'achat est douloureusement vécue. La PPE constitue un révélateur de la faiblesse des revenus de nombreux foyers fiscaux en France puisque le quart des foyers fiscaux en bénéficie. Certains d'entre eux seront donc pénalisés par la future réforme de la PPE, notamment ceux qui gagnent un peu plus que le SMIC mais moins que 1,4 fois le SMIC, c'est-à-dire sensiblement moins que le salaire médian.

En effet, le tiers des ménages les plus pauvres (les trois premiers déciles) bénéficie de plus de 40 % de la PPE, la moitié des ménages les plus pauvres (les cinq premiers déciles) en perçoit 80 %. En 2006, 8,592 millions de foyers fiscaux (sur 35 millions) bénéficiaient de la PPE dont 3,95 imposables (pour un montant de 1,383 milliards d'euros) et 4,642 non imposables (pour un montant de 1,845 milliards d'euros). En clair, un « redéploiement » de la PPE devrait principalement s'effectuer au détriment des 3,95 millions de contribuables imposables qui bénéficient actuellement de la PPE. De fait, il s'agit d'une redistribution interne aux classes moyennes, d'un autofinancement en quelque sorte, sur fond de caisses vides : mais les ménages les plus aisés ont, eux, déjà bénéficié d'une redistribution à l'envers avec le paquet fiscal, lui déjà bien en place...